ŒUVRES SPOLIÉES, DILEMME À L'ANGLAISE

Les institutions britanniques possèdent l'une des plus importantes collections au monde issue de biens accaparés pendant la période coloniale. Les demandes de restitution se font de plus en plus pressantes.

Par Julie Zaugg ☛

Les marbres du Parthénon, exposés au British Museum, sont réclamés par la Grèce depuis des décennies.

TOM JAMIESON/THE NEW YORK TIMES-REDUX-REA

TODAMO/SHUTTERSTOCK

PITT RIVERS MUSEUM/BRIDGEMAN IMAGES

En 2021, le Nigeria a demandé le retour des bronzes du Bénin (à gauche, pièce exposée au Royal Museum de Londres). Ci-contre, trois officiers britanniques posent devant des bronzes après l'incendie et le pillage de la ville royale du Bénin, en 1897.

Narines grandes ouvertes, le regard porté sur l'horizon, Hoa Hakananaï'a accueille les visiteurs du British Museum. L'imposante statue de basalte noir a été saisie sur l'Île de Pâques en 1868 par un officier britannique qui l'a offert à la reine Victoria. Ensuite, on passe alors au cœur du musée. La pierre de Rosette apparaît. La stèle, gravée en 196 avt J.-C., arbore un décret de Ptolémée V. Découverte par l'armée napoléonienne, elle a été cédée aux Britanniques après leur conquête de l'Égypte et a permis à Champollion de déchiffrer les hiéroglyphes.

Quelques mètres plus loin, on trouve la galerie Duveen, dédiée aux frises et statues en marbre du Parthénon, découpées par Lord Elgin en 1802, alors que la Grèce se trouvait sous domination ottomane. Ruiné, le diplomate les a par la suite vendues au Parlement britannique. Exposées tout autour de la salle, les délicates plaques sculptées montrant une procession en faveur de la déesse Athéna sont d'une blancheur éclatante sous la lumière translucide qui filtre à travers le plafond de verre.

Reléguée au sous-sol, la collection africaine comprend notamment des bronzes du Bénin, des pièces de métal sculptées ravies par les troupes coloniales britanniques en 1897, lors de la destruction de la cité royale. Le British Museum en possède 928 sur les 3 000 existantes.

Longtemps tolérés, ces actes de spoliation font, depuis quelques années, l'objet de demandes de restitution de la part des États lésés. *« La Grèce réclame le retour des marbres du Parthénon depuis son indépendance en 1833, mais elle affiche sa position avec plus de fermeté depuis l'inauguration du nouveau Musée de l'Acropole en 2009, qui leur est consacré »*, relève Geoffrey Robertson, un avocat britannique qui a produit un rapport avec Amal Clooney sur cette dispute.

En 2014, Athènes avait sollicité une médiation de l'Unesco – rejetée par Londres. En 2021, le Premier ministre grec Kyriakos Mitsotakis a réitéré la demande de restitution lors d'un entretien avec Boris Johnson et devait à nouveau le faire fin novembre auprès de Rishi Sunak, mais la rencontre a été annulée.

En 2021, le Nigeria a, à son tour, envoyé une missive au musée demandant le retour des bronzes du Bénin. En 2022, l'archéologue égyptien, et ex-ministre des Antiquités, Zahi Hawwas a exigé le retour de la pierre de Rosette, *« un symbole de l'identité égyptienne »*. L'île de Pâques, l'Éthiopie, le Kenya, le Ghana, l'Inde, la Jamaïque et les aborigènes australiens ont tous émis des demandes de restitution envers le British Museum et d'autres institutions.

Pas si simple… *« Les musées d'importance nationale ont l'interdiction de restituer des pièces issues de leur collection, à moins qu'il ne s'agisse d'un double ou d'un objet en trop mauvais état pour être exposé, selon une loi sur l'héritage national adoptée en 1983 »*, explique Petra Warrington, avocate spécialiste chez Wedlake Bell. Une loi similaire, adoptée en 1963, gouverne les collections du British Museum.

Cette interdiction de principe ne comporte que trois exceptions : le retour de la constitution australienne, en 1990, des restes humains (2004) et de l'art saisi par les nazis (2009). Ce qui a permis aux aborigènes d'Australie de récupérer des ossements entreposés au Musée d'histoire naturelle et à l'Éthiopie de mettre la main sur une mèche de cheveux du roi Tewodros II, qui s'est suicidé lors d'un raid de l'armée britannique sur sa citadelle de Maqdala en 1868.

Les institutions privées ont plus de liberté, mais elles doivent avoir l'aval de la Commission sur les organisations charitables, une entité para-étatique chargée de superviser les associations caritatives, et *« démontrer que la restitution ne se fait pas au détriment des intérêts de l'institution »*, souligne Alexander Herman, directeur de l'Institut pour l'art et la loi.

Sur le front politique, il n'y a guère de volonté d'ouvrir cette boîte de Pandore, car cela reviendrait à dénoncer les actes commis durant l'ère coloniale. *« Si l'on dit oui à une demande, le British Museum sera soudain vidé de ses collections »*, s'était inquiété David Cameron, en 2010. Plus récemment, Boris Johnson a estimé que les marbres du Parthénon avaient été saisis par le Royaume-Uni en toute légalité…

Du côté des musées, on se réfère à la doctrine *« retenir et expliquer »*, qui postule qu'il est du devoir des grandes institutions occidentales de présenter au monde l'art produit par différentes cultures, tout en le contextualisant. *« Nous n'allons pas démanteler notre grande collection car elle raconte l'histoire de notre humanité collective »*, a déclaré le British Museum fin 2022.

Pourtant le Royaume-Uni est en retard sur ses pairs européens. *« La France et l'Allemagne ont pris les devants sur cette question »*, juge Errol Francis, le directeur de Culture &, une organisation caritative qui collabore avec les musées pour les rendre plus inclusifs. L'appel d'Emmanuel Macron en 2017 à rendre *« l'héritage africain à l'Afrique »*, plutôt que de le *« retenir prisonnier dans les musées européens »* représente un moment clef, selon lui. Appel suivi d'un rapport, rédigé par les universitaires Bénédicte Savoy et Felwine Sarr, en faveur des restitutions et de la loi de 2020.

En 2022, le gouvernement allemand s'est engagé à rendre 1100 objets au Nigeria, dont ☛

PIERRE OLIVIER DESCHAMPS/AGENCE VU

LA SOLUTION DES RÉPLIQUES

La restitution des trésors contenus dans les musées occidentaux ne signifie pas forcément un appauvrissement de leurs collections. *« Il existe de nombreuses solutions aujourd'hui, de l'impression 3D à la réalité virtuelle (VR) en passant par la photogrammétrie, pour produire des répliques de grande qualité et des expériences multisensorielles »*, estime Geoffrey Robertson, avocat britannique spécialiste des restitutions. Il cite le cas de la version en plâtre du David de Michel-Ange exposé au Victoria & Albert Museum *« qui n'a rien à envier à l'original à Florence »*. De même, le British Museum pourrait remplacer les marbres du Parthénon par une reproduction de la frise complète, peinte et assortie d'une expérience de VR, bien plus proche de la réalité que la version actuelle, artificiellement blanchie et amputée de nombreuses pièces, selon lui.

de nombreux bronzes du Bénin. Un premier transfert a eu lieu. Les États-Unis, l'Italie, l'Espagne, la Norvège et le Danemark ont eux aussi tous effectué des restitutions.

Malgré la frilosité qui règne au Royaume-Uni, les positions commencent à évoluer. Le musée Horniman, au sud de Londres, a annoncé, courant 2022, qu'il allait rendre au Nigeria 72 objets saisis par l'armée britannique, lors du raid de 1897 sur la cité royale du Bénin. Plusieurs institutions affiliées aux universités d'Oxford et de Cambridge, les musées de Manchester, Glasgow et l'université d'Aberdeen ont aussi promis de rendre plus de 200 bronzes du Bénin, ainsi que des objets cérémoniels australiens et des antiquités indiennes.

« Certaines institutions ont élaboré des solutions créatives pour contourner les restrictions contenues dans la loi », note Alexander Herman. De citer le cas du Victoria & Albert Museum qui s'est servi d'un prêt de longue durée renouvelable pour rendre à la Turquie une tête d'Éros en marbre, ravie sur un sarcophage datant du IIIe siècle. La situation a même commencé à évoluer sur le front des marbres du Parthénon avec l'ouverture, en janvier 2023, de pourparlers entre le président du British Museum George Osborne et le gouvernement grec.

À l'automne dernier, les musées ont en outre autorisé, pour la première fois, une délégation cambodgienne à parcourir leurs collections, en quête d'objets spoliés durant la période des Khmers rouges. *« Entre le milieu des années 1970 et le début des années 2000, des gangs affiliés au régime ont pillé les temples cambodgiens*, détaille Bradley Gordon, un avocat conseillant Phnom Penh sur ce dossier. *Une partie importante de ces pièces ont fini entre les mains du marchand d'art anglais Douglas Latchford, puis dans les collections des musées britanniques. »* Les premières demandes de restitution auront lieu prochainement, selon Bradley Gordon.

Autre évolution, le Parlement a commencé à se pencher sur une révision législative qui autoriserait les institutions d'importance nationale – et plus seulement les collections privées – à saisir la Commission sur les organisations charitables pour obtenir le droit de restituer de l'art spolié. Anticipant cette évolution, le Conseil des arts britanniques a publié l'an dernier un guide pour les aider à se lancer dans une telle opération. Celui-ci détaille les critères qui doivent être pris en compte. *« On doit s'interroger sur la façon dont l'objet a été saisi : a-t-il été ravi lors d'un pillage, acquis à un prix dérisoire par les colons ou exporté de façon illégale ?* détaille Alexander Herman, qui a contribué à sa rédaction. *L'importance de la pièce pour sa communauté d'origine joue aussi un rôle : s'agit-il d'un élément crucial de son héritage ? »*

EPA/FACUNDO ARRIZABALAGA VIA MAXPPP GUILDHALL ART GALLERY/BRIDGEMAN IMAGES

À gauche, le musée de l'Acropole présente quelques marbres originaux des frises du Parthénon et des répliques de moulages des pièces manquantes.

Ci-contre, une frise parmi les pièces du Parthénon découpées par Lord Elgin en 1802 et détenues par le British Museum.

En bas, gravure de 1850 représentant la déambulation d'Anglais dans la salle Elgin du musée.

La façon dont le pays hôte s'est occupé de l'objet fait aussi partie de l'évaluation. Sur les 8 millions de pièces détenues par le British Museum, seules 80 000 sont exposées. Certaines – à l'image des tablettes sacrées éthiopiennes – n'ont jamais été montrées. L'avocat Geoffrey Robertson rappelle comment le musée a partiellement défiguré les marbres du Parthénon à la fin des années 1930 en les nettoyant avec des tiges de cuivre et du carbure de silicium *« pour les rendre plus blancs que blancs »*. Cet été, l'institution a été prise dans la tourmente après la révélation que l'un de ses employés avait volé jusqu'à 2000 pièces, pour les mettre en vente sur eBay. La fraude, découverte par un collectionneur privé, n'a pu être que partiellement prouvée car la majorité des objets n'avaient jamais été catalogués. Hartwig Fischer, le directeur du musée, a dû démissionner à la suite de ce scandale.

Dernier élément du puzzle, les caractéristiques du demandeur. *« Il n'y a pas de droit absolu au retour*, rappelle Geoffrey Robertson. *Si la restitution doit se faire à un pays en guerre ou à un État qui n'a pas les moyens de prendre soin de son héritage culturel, car ses musées sont dépouillés ou marqués par la corruption, mieux vaut la reporter jusqu'à ce que ces problèmes soient réglés. »* Et de citer le cas du Musée national de Kinshasa, qui a reçu dans les années 1970, des pièces restituées par la Belgique mais les a promptement mises en vente sur les marchés internationaux.

Plus problématique, il arrive que plusieurs pays revendiquent le même objet. Le diamant Koh-i-Noor, subtilisé en 1849 à un jeune maharadja de Punjab, âgé de 10 ans, par la Compagnie britannique des Indes orientales et monté sur une couronne exposée à la Tour de Londres, est réclamé par l'Inde, l'Iran, l'Afghanistan et le Pakistan, qui l'ont tous eu en leur possession à une époque donnée. La controverse est telle que la reine Camilla a renoncé à la porter lors du couronnement de Charles III.

Autre polémique, celle concernant les bronzes du Bénin. En mai, l'ex-président nigérian Muhammadu Buhari avait annoncé que les précieuses sculptures seraient remises à Ewuare II, le descendant du roi spolié, et hébergées dans son palais plutôt que dans le musée Edo de la culture ouest-africaine, en construction sur le site de l'ancienne cité royale.

La restitution des biens pillés durant la colonisation soulève aussi la question des réparations. *« Les nations et les musées occidentaux ont tiré des revenus substantiels de la possession de ces objets, qui sont souvent des attractions touristiques prisées*, note Errol Francis. *Il est normal qu'ils compensent les États d'origine pour le manque à gagner, et pour le traumatisme engendré. »* Il rappelle que les raids meurtriers contre la cité royale du Bénin et la citadelle de Maqdala *« seraient aujourd'hui considérés comme des crimes de guerre »*.

Pour Geoffrey Robertson, il faudra, à terme, invoquer le droit international. Il existe bien une convention adoptée par l'Unesco, mais elle ne porte que sur les spoliations qui ont eu lieu après 1970. L'homme de loi est en pourparlers avec la Grèce pour saisir la Cour internationale de Justice sur le cas des marbres du Parthénon. *« Cela permettrait de créer une jurisprudence qui pourrait servir dans le cas d'autres pièces réclamées par leurs États d'origine. »* À moyen terme, il appelle à adopter une convention internationale sous l'égide de l'ONU qui permettrait d'émettre des demandes de restitution couvrant toute la période coloniale. « Accéder à son héritage culturel est après tout un droit humain », glisse-t-il. ●

Plus d'infos sur *lesechos.fr/weekend*